

SAISON 2020/2021

REGLEMENTS GENERAUX

TABLE DES MATIERES

Mode opératoire :

1) Rechercher dans la table des matières ci-dessous l'article concernant votre recherche.

2) Cliquer sur le lien ci-après :

https://ffhandball-my.sharepoint.com/:f/g/personal/5668000_ffhandball_net/ElzkQgpgqIVBnjA7l24A8MoB7W_i2LnMlZh58Odl39A9OA?e=k76hSR

3) Ouvrir le fichier du titre concerné par votre recherche

Table des matières ci-après	
Règlements Généraux	Voir Colonne 1 Titre
Règlements Départementaux	Voir Pages ci-après

TABLE DES MATIERES DES REGLEMENTS GENERAUX

TITRE	N° ARTICLE	ARTICLES	PAGE	
1		DISPOSITIONS GENERALES - GLOSSAIRE	5	
		Glossaire		
	1	Règlements généraux		
2		LES INSTANCES DIRIGEANTES	8	
	2	Principe Général		
3		DOMAINE ADMINISTRATIF	9	
	3	Statuts et Règlements		
	4	Gestion des licences		
	5	Litiges et procédures disciplinaires		
	6	Organisation des instances		
4		DOMAINE SPORTIF	14	
	7	Âges et compétitions		
5		DOMAINE FINANCIER	15	
	8	Tarifs		
	9	Contrôle des comptes		
6		ECHEANCIER	15	
	10	Echéancier		
7		LES CLUBS – PRINCIPES GENERAUX	17	
	15	Affiliation et ré affiliation		
	16	Formalités		
	17			
	18	Changement d'adresse et d'appellation		
	19	Changement de direction		
	20	Section handball de club omnisport devenant association		
	21	Changement de régime d'activité		
	22	Modification de structures administratives		
	23	Club départemental – Club parrain/Club parrainé		
8		LES CLUBS - SITUATIONS PARTICULIERES	24	
	24	Regroupement temporaire d'équipes de clubs différents		
	25	Convention entre clubs		
	26	Convention entre clubs « Championnat de France « jeunes »		
9		CONTRIBUTION MUTUALISEE DES CLUBS	31	
	27	Dispositions générales		
	28	Organisation et fonctionnement « Niveau national »		
		1) Organisation et fonctionnement « Niveau départemental »		Page 5 ci-après
	29	Contrôle au niveau national		
10		LES LICENCIES	40	
	30	Dispositions générales		
	31	Licence « Pratiquant »		
	32	Licence « Dirigeant »		
	33	Licence « Évènementielle »		
	34	Licence « Blanche »		
	35	Honorabilité des licences « Encadrants »		
	36	Âges		
	37	Délégation des tâches à un mineur de 16 ans et moins		
	38	Généralités sur l'établissement des licences		
	39	Modalités de saisie, de validation et de qualification		
	40	Tarifs		
	41	Délais et dates de qualification (hors LNH et LFH)		
			
	45	Pratiquant « Etranger »		
	46	Droit d'évocation		
	47	Statut et qualification des entraîneurs (LFH, LNH N1 VAP D2F)		

11	MUTATIONS	66	
	49	Généralités		
	50	Compétences pour le traitement		
			
	52	Procédure générale		
	53	Dispositions spécifiques LFH		
	54	Dispositions spécifiques LNH		
			
	57	Situations particulières		
			
	59	Transfert international		
	60	Type de licences		
			
	63	Recours à des intermédiaires		
	64	Droit de formation		
		2) Droits de formation départementaux		Page 6 ci-après
	65	Ligues ultramarine		
	66	Mutations LFH ou LNH vers régime général		
	67	Types de licences		
			
12		ORGANISATION ET GESTION DES COMPETITIONS	84	
		PRINCIPES GENERAUX		
	75	Saison sportive		
	76	Conditions pour participer		
	77	Compétitions officielles		
	78	Formule des compétitions		
			
	80	Règle de jeu		
			
	83	Couleur des maillots		
	84	Paris sportifs		
	85	Lieu de déroulement des compétitions		
	86	Détention d'une récompense		
	87	Durée des matches		
13		RESPONSABILITES	89	
	88	Responsabilité générale dans l'organisation des compétitions		
	89	Service médical		
	90	Délégué officiel		
	91	Dispositions relatives à l'arbitrage		
	92	Situations particulières relatives à l'arbitrage		
14		DEROULEMENT DES RENCONTRES	111	
	93	Formalités administratives préalables à une rencontre		
	94	Modification de date, d'horaire et/ou lieu de rencontre		
	95	Participation aux compétitions		
	96	Restriction d'utilisation de joueurs étrangers et mutés		
	97	Moyens de transport		
	98	Feuille de match		
			
	100	Dispositions particulières – Match arrêté		
	101	Huis clos		
	102	Faute technique d'arbitrage		
			
	104	Forfait dans les compétitions officielles		
15		RESULTAT – HOMOLOGATION - CLASSEMENT	128	
	105	Communication des résultats		
	106	Homologation des rencontres		
	107	Modalités de classement/procédures de fin de saison		
	108	Equipes premières – Equipes réserves – Relation entre équipes		
	109	Pénalité		

	110	Refus accession ou demande rétrogradation		
	111	Tableau des règles sportives		
16		SELECTIONS	135	
		MATCH DE SELECTION		
	112	Autorisation		
	113	Juges-Arbitres		
	114	Feuilles de match		
		SELECTION DE JOUEURS		
	115	Principes		
	116	Modalités		
			
17		REGLES PUBLICITAIRES	136	
	119	Principe général		
	120	Règles à respecter		
	121	Clubs		
	122	Maillots		
	123	Sanctions		
	124	Parrainage compétition		
	125	Retransmission TV		
			
18		TOURNOIS – RENCONTRES AMICALES	138	
	139	Principes		
	140	Arbitrage		
	141	Restrictions		
	142	Feuille de match		
	143	Déclaration d'organisation regroupant des joueurs non licenciés en compétition		
			
19		EQUIPEMENTS	139	
		PREAMBULE		
	145	La salle de handball		
	146	Classement		
			
	148	Dispositions particulières		
20		RECOUVREMENT DES SOMMES DUES – BAREME DES DROITS - BAREME DES PENALTES FINANCIERES BAREMES DEPARTEMENTAUX	150	
	149	Recouvrement des sommes dues-Délai de règlement		
	150	Droits de consignation		
	151	Droits d'affiliations et d'engagements		
	152	Penalités financières		
		3) Barèmes départementaux des pénalités		Page 7 ci-après
21		ANNEXES SALLE		
		La salle de handball	153	
		Les buts, les filets	154	
		Zone officielle avec estrade	154	
		Fixation des poteaux de buts par fourreaux	155	
		Relevé de l'éclairage d'une salle	155	
22		REGLEMENTS PARTICULIERS DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES		
23		REGLEMENTS PRATIQUES 3 – 10 ANS CRITERIUM		
24		PV DE LA COC DEPARTEMENTALE		

Division	Sportive	Arbitrage				Technique		
		Nbre d'équipes de jeunes	JA	Arbitrages et situation équipe réserve	JAJ	JAJ nés 2000,2001,2002,2003,2004,2005,2006,2007 2006 et 2007 sont des JAJ club	Nombre	Réserve
Les exigences établies par les instances départementales pourront être supérieures à celles des équipes évoluant en divisions régionales (29-1-2)								
DIVISION 1 Départementale F et M	1	Accession en Régionale Pour accéder il faut répondre aux exigences de l'Honneur Régionale	1 JA T3 ou + 1 Animateur en Formation 1 Accompagnateur en Formation	Le club de Division 1 Départementale si il souhaite accéder à l'Honneur Régionale doit mettre en formation <ul style="list-style-type: none"> 1 Animateur 1 Accompagnateur pour la mise en place d'une école d'arbitrage Les juge arbitres âgés de 56 ans et + sont comptabilisés si ils s'investissent dans le domine de la formation arbitrage. <u>Le nombre est réduit de 1 juge arbitre si 2 sections.</u>	1 JAJ pour 1 à 3 équipes jeunes engagées	Voir Bonus ci-dessous (Les JAJ clubs (2005 et 2006) ne sont pas comptabilisés pour le calcul du Bonus	1 Animateur ou +	Equipes réserves de Nationale aucune obligation
DIVISION 2 Départementale F et M	1	Sont comptabilisées les équipes de moins de 18, 15, 13 et 11 ans du même sexe que l'équipe 1ère. (équipe mixte non prises en compte) Les équipes concernées devront avoir participé à un championnat de 6 équipes et comporter au moins 10 licenciés	1 JA T3 ou +		2 JAJ pour 4 à 6 équipes jeunes engagées		1 Animateur ou +	
Division 3 Départementale	1		1 JA T3 ou +		Equipes de jeunes de -18 à -11 ans		1 Animateur ou +	
DIVISION 4 et 5 Départementale	0		0		0		1 Animateur ou +	
L'équipe qui veut accéder à l'Honneur Régionale doit être en règle avec les exigences demandées ci-dessus								
Bonus	Si un club de Départementale forme un nombre supérieur de JA et de JAJ à celui demandé et a aussi une Ecole d'Arbitrage un bonus financier sera accordé dont le montant Total maximum est de 500€. Exemple : Si le club a 1JA et a engagé 3 équipes de jeunes il lui faut 1 : il n'y a aucun Bonus Si le club a 1 JA et a engagé 3 équipes de jeunes avec 2 JAJ le Bonus est de : 150 JAJ = 150€ + 200€ si EA* = 350€ Si le club a 2 JA et a engagé 3 équipes de jeunes avec 2 JAJ le Bonus est de: 150 JA + 150 JAJ = 300€ + 200 si EA* = 500€ Si le club a 1 JA et a engagé 5 équipes jeunes il lui faut 2 JAJ : n'y a aucun Bonus Si le club a 1 JA et a engagé 5 équipes de jeunes avec 3 JAJ : le Bonus est de 150JAJ = 150€+ 200€ si EA* = 350€ Si le club a 2 JA et a engagé 5 équipes de jeunes avec 3 JAJ :le Bonus est de 150 JA + 150 JAJ = 300€ + 200 si EA* = 500€ *EA = Ecole d'Arbitrage							
Interdiction		La licence blanche n'est pas autorisée		La licence blanche n'est pas autorisée				
Echéancier	Fin mai 2021							

2) DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES AUX MUTATIONS

DROITS DE FORMATION (Voeur N°2 de l'AG de Juin 2019 – Adopté à l'unanimité)

Protection des jeunes joueuses et joueurs

La gestion des droits de formation est assurée par le Comité 68.

Au vu de la liste des joueurs qui se trouve dans le livre de l'AG il adressera aux clubs concernés une facture des droits à payer pour la fin du mois suivant la facturation.

Une partie de ces droits est appelée « part comité » l'autre partie sera « reversée au club quitté »

DROITS DE FORMATION

Dans le cas d'une mutation, un droit de formation peut être sollicité dont le montant plafond est actuellement fixé à **610 €**.

Ce montant tient compte de l'ancienneté du joueur dans le club quitté mais aussi du niveau de pratique du club d'accueil.

NIVEAU DU CLUB D'ACCUEIL	ANCIENNETE DANS LE CLUB QUITTE	DROITS DE FORMATION	MONTANT VERSE AU CLUB QUITTE	PART COMITE
NATIONAL	4 ans	610 €	460 €	150 €
	3 ans	495 €	345 €	150 €
	2 ans	380 €	230 €	150 €
	1 an	265 €	115 €	150 €
REGIONAL	4 ans	495 €	420 €	75 €
	3 ans	385 €	315 €	75 €
	2 ans	285 €	210 €	75 €
	1 an	180 €	105 €	75 €
DEPARTEMENTAL	4 ans	350 €	320 €	30 €
	3 ans	270 €	240 €	30 €
	2 ans	190 €	160 €	30 €
	1 an	110 €	80 €	30 €

3) - BAREME DES DROITS ET SANCTIONS

			TARIFS en €
SANCTIONS :			
Absence à l'A.G. du Comité			50,00
MATCH PERDU PAR PENALITE : Problème de qualification :			
+ de 17 ans en masculins et + de 17 ans en féminines			50,00
- de 18 ans à - de 11 ans			30,00
FORFAIT GENERAL EN COURS D'EPREUVE :			
+ de 17 ans en masculins et + de 17 ans en féminines			188,00
- de 18 ans à - de 11 ans			100,00
FORFAIT ISOLE :			
+ de 17 ans en masculins et + de 17 ans en féminines			63,00
- de 18 ans à - de 9 ans			50,00
FORFAIT ISOLE POUR LES 3 DERNIERES JOURNEES (Tarif Fédéral)			
+ de 17 ans en masculins et + de 17 ans en féminines			110,00
- de 18 ans à - de 11 ans			60,00
FEUILLE DE MATCH :			
Non respect des délais de la transmission de la feuille de match	Feuille de match papier	Au-delà du 1 ^{er} jour ouvrable	10,00
	Feuille de match papier	Au-delà du 3 ^e jour ouvrable	60,00
	FDME	Dimanche après 08 h00 ou 14h00 ou 18h00 suivant l'heure du match	10,00
	FDME	Au-delà du 3 ^e jour ouvrable	60,00
RESULTAT NON COMMUNIQUE LE DIMANCHE			50,00
UNE OU PLUSIEURS OMISSIONS : division, catégorie, date, nom du club			8,00
JUSTIFICATIF D'IDENTITE AVEC PHOTOGRAPHIE (INV)			
Une			10,00
Plusieurs			16,00
OFFICIEL NON LICENCIE (OU NON QUALIFIE) INSCRIT SUR LA FEUILLE DE MATCH			23,00
OFFICIEL DE BANC ET DE TABLE NON LICENCIE			10,00
ABSENCE DE RESPONSABLE DE SALLE ET DU TERRAIN MAJEUR SUR LA FEUILLE DE MATCH			10,00
MANQUEMENT A LA REGLEMENTATION COLLE ET RESINE			110,00
DROITS :			
MODIFICATION DE COUP D'ENVOI MOINS DE 6 SEMAINES AVANT LA DATE INITIALE			30,00

